

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 7

Séance du lundi 13 juin 2022

Il est 20h00 lorsque **M. T. Ribeiro**, Président, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier. Il salue les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Messieurs les Municipaux, Mme N. Simic, huissière, M. le Sergent Ch. Hertzseisen, répondant de police de proximité ainsi que le public. M. P.-A. Debétaz, municipal, malade, est excusé.

Les membres suivants sont excusés : Mmes A. Ferré, Ch. Pfefferlé, M. Roth, A. Volet, MM. E. Bürki, A. Decurtins, J. Keller, U. Schluechter et V. Volet.
Mme A. Schönhärl et MM. J. Cherix et Q. Schär sont absents.

Les scrutateurs sont Mme L. Khouri Dagher et M. F. Rittmeyer.

Avec émotion, **M. le Président** annonce le décès de Mme L. Dutoit, Conseillère communale jusqu'au 31 décembre 2021. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Préavis no 01/2022 – Comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera

Préavis no 02/2022 – Gestion et comptes 2021 de la CIEHL

Préavis no 03/2022 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2021

Rapport de la Commission de gestion

Rapport no 01/2022 – Réponse au postulat pour « un Plan de lutte contre les îlots de chaleur sur le territoire communal ».

Election du Bureau du Conseil communal

Point 13, interpellation déposée par les Verts « Doublement des cadences de la ligne de bus 213 »

Point 14, postulat – Laiterie de Fenil-sur-Corsier

Point 15, vœux, questions, divers et propositions individuelles

3. Procès-verbal de la séance du 4 avril 2022

M. F. Rittmeyer relève qu'il manque les pages 8 et 9 du PV. **M. Ch. Borloz** précise que la version électronique est complète.

M. le Président informe que le PV sera validé lors de la prochaine séance du CC.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

-**M. le Président** informe que les jetons de présence sous forme de bouteilles seront à retirer chez M. M. Neyroud le vendredi 2 septembre de 16h00 à 19h00 et samedi 3 septembre de 9h00 à 12h00. Un moment convivial à partager avec le vigneron de la commune.

-Suite au vœu de Mme C. Stucki, la somme de CHF 1530.00 a été versée à la Chaîne du Bonheur en faveur de l'Ukraine. Le Bureau du CC pourrait proposer aux Conseillers d'offrir une fois par année ses jetons de présence à une œuvre d'entraide comme le fait le CC de Vevey.

-La sortie du CC et du personnel communal aura lieu le samedi 10 septembre 2022.

-Le groupe interpartis de mobilisation citoyenne est composé de Mmes M. Soltermann (C), A. Ferré (G), V. Reynes (V) MM. Y. Piazza (POP, hors Conseil) et T. Ribeiro (G). Le but est d'impliquer les citoyens à s'engager en politique. Un stand sera tenu lors du marché villageois de Corsier. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

-Les documents ASR reçus sont confidentiels, (présentation du 4.04.22 par M. F. Pilloud).

5. Communication de la Municipalité transmises par courriel aux Conseillers

Administration générale, Aménagement du territoire & Police des constructions – Arianne Rouge

Administration communale : en plus des mercredis, les bureaux de l'Administration communale seront fermés au public (guichets et téléphones) les vendredis après-midis à partir du 4 juillet 2022. Il sera cependant toujours possible d'être reçu·e·s durant cette demi-journée, mais sur rendez-vous uniquement.

Aménagement du territoire – Commissions CCU et PACom : dans le cadre de la révision de notre PACom, la Municipalité avait sollicité votre Conseil pour la nomination d'une commission ad'hoc. Or, il s'avère que la commission chargée d'accompagner ce processus est, en fait et de fait, la Commission consultative d'urbanisme (CCU), laquelle est constituée non seulement de membres du Conseil, mais aussi de professionnels et spécialistes (avocat, architectes, urbaniste notamment).

Cette pratique, également retenue dans les autres communes du Cercle et au-delà, s'avère effectivement adéquate pour traiter l'ensemble du processus lié à la validation du futur PACom corsieran (de la phase de rédaction à celle du traitement des oppositions éventuelles puis à celle de son application) en prenant en compte tous les aspects très spécifiques, techniques et juridiques. Elle permet également de garantir une analyse et une appréciation uniformes des diverses situations en toute connaissance de cause.

Aussi devons-nous revenir « en arrière » et renoncer à la commission PACom créée récemment et dont la constitution a été, avec le recul, sollicitée trop précipitamment. Nous tenons à remercier les Conseillères et Conseillers qui s'étaient engagés pour celle-ci et comptons sur leur compréhension. Nous profitons de rappeler, si besoin est, que la CCU compte en son sein un représentant de chaque groupe politique, lequel pourra bien entendu rapporter discussions et échanges qui auront lieu en son sein.

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes – Bernard Schär

Sociétés locales :

FSG Corsier-Corseaux

- Un énorme bravo à tous les gymnastes qui ont participé à la « Coupe des Bains » les samedi 7 et dimanche 8 mai 2022, pour les excellents résultats obtenus :
 - Agrès-Mixtes - 1^{ère} place à la combinaison d'engins et 2^{ème} place au sol,
 - Jeunesse Mixte - 1^{ère} place à la barre asymétrique,
 - Actifs-Mixtes - 2^{ème} place au sol,
 - Actifs - 5^{ème} place aux barres parallèles.

- Le week-end de la Pentecôte (4 et 5 juin derniers) a vu se dérouler le Championnat Romand 2022 à Bulle. Les gymnastes de la société ont à nouveau brillé :
 - Agrès-Mixtes – titres de champions romands au sol et de champions romands à la combinaison d'engins,
 - Actifs-Mixtes – titre de champions romands au sol.

Encore toutes nos félicitations et un immense bravo à tous les gymnastes.

Chœur paroissial de Corsier et environs

Le Chœur paroissial cessera définitivement son activité après l'assemblée générale de clôture du 22 août 2022, après 119 ans d'existence. La Municipalité remercie le Comité pour son engagement ;

Gym des Aînées

Invitation à fêter le 50^{ème} anniversaire de la Gym des Aînées, le vendredi 17 juin 2022, à 19h30, à la Grande salle. Un spectacle humoristique gratuit des Sissi's sera proposé.

Bâtiments, Vignes, Développement durable & Transports – Pierre-André Debétaz

Pavillons scolaires et préscolaires provisoires sur le terrain de la Bourgette : les travaux ont débuté dans la semaine du 9 mai 2022.

Pinte du Châtelard : une opération « vide-grenier du Châtelard » ouverte à la population est organisée aux dates suivantes :

- ✓ vendredi 17 juin de 17h00 à 21h00
- ✓ samedi 18 juin de 11h00 à 16h00
- ✓ dimanche 19 juin de 12h00 à 17h00

Tous les objets se trouvant dans le restaurant (matériel, mobilier, équipement, ...) sont mis en vente.

Voirie, Environnement, Gestion des déchets, Routes & Chemins – Michel Ceppi

Parc Charlie Chaplin : l'accès aux jeux du Parc Chaplin est possible depuis le 25 mai dernier. Quelques zones restent inaccessibles afin de permettre la pousse du gazon.

Routes et chemins :

-Le revêtement de la route de Nant, tronçon entre la route de Fenil et la route de Châtillon, a été intégralement réfectionné, les marquages au sol suivront dans le courant du mois de juin.

-Les travaux à la route de Fenil, au droit de l'arrêt VMCV "Omballes", sont planifiés pendant les semaines 26 et 27/2022. La commune attend que les travaux de déviation du ruisseau des Chaux soient terminés. Lors des travaux communaux, plusieurs regards seront également remis à niveau sur la chaussée jusqu'au giratoire du pont de Fenil.

-La coordination et la planification de la réfection des chemins agricoles (AF) est en cours.

-Le préavis d'étude pour la réfection de la route de l'Esplanade est en cours de rédaction.

Gestion des déchets : depuis le 18 février 2022, 442 kg de polystyrène expansé, ce qui représente environ 26 m³, ont été récoltés à la déchèterie de Praz-Libon. Cela a permis d'éviter un transport inutile à la SATOM en camion, car un compacteur d'encombrant mesure 24 m³. De plus, cette matière n'a pas été brûlée, mais recyclée pour faire de l'isolation pour la construction suisse.

Education, Jeunesse, Forêts & Terrains agricoles – Hervé Liniger

Réseau transitoire « LAC » - Situation des crèches et de l'accueil de jour :

Transfert de la Structure d'Accueil Préscolaire (SAP) Les Ecureuils au 1er août 2022 :

L'ensemble des contrats de travail ainsi que les descriptifs de fonction de l'équipe des Ecureuils ont été retournés signés. Le transfert s'est extrêmement bien passé. Personne n'a souhaité quitter la structure. Nous avons même la chance d'accueillir une nouvelle collaboratrice de Vevey qui a souhaité rejoindre cette structure en particulier. La collaboration administrative avec le Réseau LAC se met en place afin de définir au mieux les rôles de chaque entité partenaire, notamment dans l'attribution des places d'accueil.

Situations des crèches dans le Cercle :

En plus de l'ouverture en cette fin d'année des pavillons provisoires à Corsier, des projets de nouvelles crèches sont en cours d'étude, plus ou moins avancés, sur le territoire des autres communes du Cercle. La situation des dossiers et des projets nous laisse espérer l'ouverture d'une prochaine unité à la fin de l'année 2023 à Chardonne, suivie en 2025 par une autre unité à Jongny, ceci bien entendu sous réserve de mauvaises surprises et/ou d'autres recours éventuels. A plus long terme, Corseaux et Corsier étudient et travaillent activement sur la création de crèches pérennes, en vue du remplacement des pavillons provisoires prévu dans 10 ans.

Accueil de jour :

Le Codir, avec l'aide des 4 Municipalités, a « lancé » une campagne de recherche d'accueillant·e·s en milieu familial (mamans de jour) afin de renforcer les possibilités de gardes d'enfants dans le Cercle. Une publication est présente sur les sites des communes respectives et fera également partie des informations transmises par le biais des journaux municipaux remis à l'entier de la population. A noter que pour rendre plus attractif ce domaine professionnel, le Codir a obtenu des Municipalités l'accord pour offrir une aide financière sur deux ans à chaque nouvelle maman du Cercle qui s'engage. L'inscription des mamans ainsi que la gestion de ce service reste en mains de l'Accueil familial de Jour, Grand-rue 50 à 1814 La Tour-de-Peilz, téléphone 021 977 02 13.

Au 23 mai 2022, il y avait 187 enfants du Cercle inscrits sur la liste d'attente du réseau REVE. Celle-ci sera transmise au Réseau LAC pour la reprise de sa gestion dès le 1^{er} août prochain.

Association scolaire intercommunale (ASICC)

Engagement de Mme Latha Heiniger au poste de Secrétaire Générale de l'ASICC à 80% : le Codir de l'ASICC a sélectionné puis engagé au 1^{er} avril 2022, ceci avec l'aide d'un mandataire spécialisé externe, sa Secrétaire Générale en la personne de Madame L. Heiniger. En plus de ses nombreuses compétences professionnelles, elle a rapidement trouvé sa place dans la nouvelle organisation de la direction générale de l'ASICC.

Engagement de M. Tiago Contento Guerreiro au poste de Responsable Finances et Administration RH à 80% de l'ASICC au 1^{er} juillet 2022 : la priorité du poste sera mise sur la gestion financière du préscolaire au sein de l'ASICC en collaboration avec le Réseau LAC. Ses autres attributions sont : la gestion et l'utilisation du logiciel comptable Abacus et Tipee (gestion des heures), le budget, le plan comptable, le système de comptabilité analytique, les salaires, les processus de contrôles internes et la gestion du portefeuille des assurances et, pour terminer, le suivi financier des Structures d'Accueil Préscolaire « Les Ecureuils » et par la suite la Structure provisoire de Corsier.

Le bureau de direction de l'ASICC, en plus de sa Secrétaire Générale et de son responsable finances, est composé de Mme Katia Brandimarte à 100% et de M. Daniel Tavares à 80%. Tous deux étaient déjà en activité pour le service Ondine, engagés jusque-là au sein de l'Administration de Jongny.

Déménagement du bureau du Secrétariat général de l'ASICC au 1er juin 2022 : voici les nouvelles coordonnées : Adresse Av. Reller 22 – 1800 Vevey - Téléphone 021 925 04 90. Un système de répondeur permettra de choisir le secteur d'activité à atteindre. Au 1^{er} août, la Structure d'Accueil Préscolaire Les Ecureuils aura le sien et pour finir, l'ensemble des structures du Parascolaire et du personnel des Activités jeunesse et de l'Ecole auront leur adresse mail ASICC au 1^{er} janvier 2023.

Organisation Youth For Understanding YFU : l'Organisation recherche des familles d'accueil pour les étudiants âgés de 15 à 18 ans du monde entier qui viennent découvrir la Suisse dans le cadre du programme YFU durant une année. Des renseignements peuvent être pris auprès du bureau du Greffe municipal.

Santé, Social, Sports & Logistique – Cédric Desmet

Nonagénéaire : deux nonagénaires ont été fêtés dernièrement. Il s'agit de Mme Monique Coquoz, qui fêtait ses 90 ans le 10 avril et de M. Michel Paillard, qui fêtait ses 90 ans le 25 mai dernier.

Sortie des aîné·e·s : la sortie du mercredi 4 mai s'est parfaitement déroulée. Environ 160 aîné·e·s ont participé à une croisière lacustre.

Programme « actions communautaires » de Pro Senectute :

Un accord de collaboration a été signé avec l'association Pro Senectute Vaud afin de développer un projet « Actions communautaires ». L'objectif du projet est de renforcer ou renouer les liens sociaux des seniors, de prévenir et retarder les effets négatifs du vieillissement et d'encourager les aînés à influencer sur leur propre environnement en organisant eux-mêmes des projets selon leurs besoins, ressources et envies.

En outre, le projet peut contribuer à renforcer les liens sociaux entre tous les habitants de la commune. Il vise à renforcer la participation à la vie sociale et à améliorer la qualité de vie de toute la population.

Le projet débutera le 1^{er} septembre 2022, avec une phase de diagnostic qui durera jusqu'à fin février 2023. Pro Senectute Vaud poursuivra l'accompagnement du projet durant un an et demi, de mars 2023 à fin août 2024. Nos citoyennes et citoyens de 55 ans et plus seront conviés à une séance d'information, planifiée le lundi 12 septembre à 10h00.

Postulat « Parcours santé et plus » : un premier atelier de réflexion s'est déroulé en février dernier. Grâce à l'implication d'un petit groupe de conseillères et conseillers, différents parcours potentiels ont pu être identifiés. La Municipalité travaille actuellement en priorité sur le parcours du village qui pourrait s'orienter vers un parcours Urban training et touristique afin de favoriser activité sportive et découverte du bas et du centre du village. Des démarches seront prochainement entreprises avec Vaud Rando et Swiss Rando afin de mettre en place des parcours de randonnée sur Fenil et sur les Monts-de-Corsier.

Tour de France de cyclisme : à l'occasion du passage de la 9^{ème} étape du Tour de France le 10 juillet prochain, le Chaplin's World, avec le soutien d'une majorité des Municipalités du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, a mandaté un artiste pour la réalisation d'une fresque « Land Art » dans les jardins du Manoir.

Le Giratoire de La Chaux aux Monts-de-Corsier a également été décoré par notre service de voirie. Vous pouvez y découvrir les 4 maillots officiels des coureurs sous la forme d'un arrangement floral.

Le 10 juillet, dès 10h00 et jusqu'à 14h00 au minimum, des restrictions de circulation sont à prévoir sur la route de Châtel-St-Denis, aux abords immédiats du tracé de l'étape, à savoir entre le rond-point de Chardonne et Châtel-St-Denis. Merci d'avance de vous conformer à la signalisation qui sera mise en place et d'anticiper les perturbations qui seront immanquablement générées durant ces quelques heures.

Eaux, Travaux & Sécurité – Christian Kaelin

SIGE : le bulletin d'information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021 peut être consulté sur le site Internet du SIGE : www.sige.ch (rubrique « activités » puis « eau » et « qualité »).

6. Assermentation d'un membre du Conseil communal

M. le Président lit la lettre de démission de **Mme S. Jamet (V)** qui a quitté la commune.

M. le Président informe que **M. Nicola Ferrari (V)** a été parrainé par six citoyens. La liste des parrains a été vérifiée par le Greffe. Elle est recevable. Il remplace **Mme S. Jamet (V)**.

M. F. Rittmeyer (V) présente **M. N. Ferrari**. Il est ingénieur du son et auteur de musique électronique. Indépendant, il collabore avec le service jeunesse de Vevey à l'organisation du festival Animai.

M. le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **M. N. Ferrari**.

Des applaudissements ponctuent la prestation de serment.

7. Préavis no 01/2022 – Comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera (FCR)

M. le Président donne la parole à **Mme M. Bussy (C)**, déléguée à la CoGest du FCR. Elle précise que, sur les 17 demandes de soutien ponctuel, seules 2 ont été acceptées. Les critères sont très sévères.

Suite au COVID, l'excédent de subventions a été restitué aux Communes au prorata de leur population. A quoi sera destiné l'argent rétrocédé ?

L'interpellation demandant de passer la contribution de CHF 47.00 à CHF 50.00 sera traitée par le Conseil d'Administration au mois d'octobre 2022.

M. B. Schär répond que la somme de CHF 18'400.00 est rentrée dans le ménage courant des comptes de la commune. La Municipalité a pris des engagements pour couvrir des dépenses de 2022. Le CC sera renseigné cet automne.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-d'adopter les comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera.

Le Préavis municipal no 01/2022 est accepté à l'unanimité

8. Préavis no 02/2022 – Gestion et comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

M. le Président donne la parole à **M. M. Werffeli (C)** délégué à la CoGest de la CIEHL qui n'a rien à ajouter.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-d'adopter les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2021.

Le Préavis municipal no 02/2022 est accepté à l'unanimité

9. **Préavis no 03/2022 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2021**

M. le Président demande si un membre de la CoGest a des remarques à partager. Ce n'est pas le cas et **M. le Président** propose d'étudier page par page la brochure « Comptes 2021 ». Lors de leur intervention, les Conseillers indiqueront la page et le numéro du compte.

M. F. Rittmeyer (VG) p.9, 3189.00 *Agenda 21 et développement durable*, s'étonne que le montant soit identique au 4804.04 *Dissolution fonds « taxe énergie électrique »*, soit CHF 9'020.05. Sur ce montant de CHF 9'020.05, CHF 5'898.80 viennent du subventionnement pour vélos électriques, soit 20 vélos. Ces dépenses existaient avant l'introduction de la taxe sur l'énergie électrique et étaient payée par l'impôt. Cela doit continuer à être le cas car dans le cas contraire, ces CHF 9'920.05 pris sur la taxe sur l'électricité impliquent que cette dernière représente un impôt et donc une augmentation d'impôt non transparente.

M. B. Schär répond que, depuis la création du fonds lié aux taxes sur l'électricité, l'Agenda 21 a toujours été financé par ce compte. Ce n'est pas une nouveauté.

M. F. Rittmeyer (VG) p.13, 3811.10 *Attribution au fonds « taxe sur l'électricité »* CHF 76'337.85 demande quel est le rapport entre la somme de la p.9 CHF 9'020.05 et ce compte. En p.13, 4005.00 *Récupération d'impôt* » CHF 13'811.13, il s'étonne de la différence entre le budget CHF 155'000.00 et le compte.

A la p.13, 4520.10 *Compensation confédération RIE III*, il est surpris par la différence entre le compte CHF 197'360.05 et le budget CHF 70'000.00. Lors de la législature précédente la Municipalité avait répondu que la commune serait peu touchée par la baisse de revenus due à la RIE III. Qu'en est-il ?

M. B. Schär précise que ce sujet est très technique et que vu le nombre de questions, il aurait été agréable de pouvoir en prendre connaissance avant la séance. En réponse à la 1^{ère} question, la somme de CHF 76'337.85 provient de la redevance des taxes sur l'électricité versée par la Romande Energie, p.13, 4111.10 *Redevances taxes sur l'électricité*. Ce montant est reversé au fonds « Taxes sur électricité ». Ce fonds sert à financer les dépenses liées à l'Agenda 21. Seuls CHF 9'020.05 ont été utilisés en 2021. Le terme technique « dissolution du compte » veut dire « utilisation du compte ».

M. B. Schär informe que la récupération d'impôt cpt 4005.00 provient de l'administration cantonale des impôts. Il répondra par écrit pour de plus amples informations.

M. B. Schär relève qu'il est trop tôt pour établir un bilan de la RIE III. La Confédération distribue une somme aux Cantons qui redistribuent aux Communes selon des clés de répartition multiples et variables.

Mme M. Meier (C) souhaite connaître la situation du « Fonds énergie renouvelable & développement durable ».

M. B. Schär précise que l'information se trouve à la p. 51, 9233.8010. Le fonds dispose de CHF 157'308.65.

Mme M. Meier (C) p.17, 3528.00, *Charges de l'exploitation forestière*, s'étonne de la différence entre les charges CHF 119'431.80 et le budget CHF 4'200.00.

M. H. Liniger répond que M. M. Roth, garde-forestier a décidé d'entreprendre divers chantiers dans les forêts communales.

M. F. Rittmeyer (VG) p.21, consommation énergie des bâtiments communaux non occupés de la Commune. Lors de la législature précédente, les Verts étaient intervenus afin de rendre la Municipalité attentive à des consommations d'énergie directe pour le chauffage, bien trop importantes. Il a été demandé que des mesures soient prises afin de supprimer les sources de gaspillage d'électricité. Il remercie la Municipalité car des actions ont été menées. En comparant les consommations entre 2019 et 2021, une baisse de consommation de 35 à 49% a été constatée. Ceci pour la Chaux, le Pavillon Chaplin et ses WC. Ne pourrait-on pas renoncer à chauffer ces deux WC ?

Les parkings consomment chacun l'équivalent d'un ménage. Ne peut-on pas les éclairer que lorsque des personnes sont présentes ?

M. le Président invite les Conseillers à étudier le Rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2021.

M. F. Rittmeyer (VG) p.13, constate une augmentation de 12,5% des déchets ménagers bien que le nombre d'habitants ait diminué, 532'550 à 599'028 kg. La commune devrait mettre un plan d'action afin que les déchets diminuent. Il faudrait aussi insister auprès des habitants afin qu'ils trient mieux. Informations, contrôles aboutissant sur des amendes ou de la formation supplémentaire obligatoire.

M. M. Ceppi relève que cette augmentation des déchets est liée au COVID, les citoyens ont mis de l'ordre dans leur maison. La vente par correspondance a encouragé la consommation et les cartons s'accumulent dans les moloks.

M. B. Schär informe que la Municipalité, avec la collaboration des 9 communes de la Riviera, réfléchit à mettre en place des stratégies pour améliorer la communication au sujet du tri des déchets.

M. M. Ceppi précise que les objets encombrants sont ceux qui n'entrent pas dans un sac de 110 litres. Il sera possible d'acheter, à l'unité, des sacs de 110 litres à la déchèterie. Le principe du pollueur payeur est appliqué. Les citoyens doivent être plus conscients dans leur manière de consommer. Ils devraient solliciter les réseaux sociaux pour donner ou vendre à bas prix des objets qu'ils n'utilisent plus mais qui sont encore en bon état.

M. F. Rittmeyer (VG) p.15, remercie la Municipalité pour la gestion saine des finances communales. L'exercice financier est bénéficiaire avec un endettement net nul.

M. R. Genoud (A) p.13, relève une coquille concernant la répartition des habitants de Corsier, Monts-de-Corsier et Fenil.

M. le Président invite le CC à étudier les annexes de l'exercice 2021 chapitre par chapitre. Il n'y a pas de question.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2021 tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

Le préavis no 03/2022 est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie **M. B. Demierre**, l'ensemble des collaborateurs du Greffe, de la Bourse et la Municipalité pour la qualité de leur travail.

M. B. Schär remercie le CC pour la confiance accordée.

10. **Rapport de la Commission de gestion**

M. F. Coppex (C) rapporteur de la CoGest, propose de résumer les points importants du rapport.

M. le Président précise que les Conseillers ont lu le rapport et il propose de passer directement aux questions.

M. F. Coppex (C) relève que les divers thèmes étudiés par la CoGest avaient plusieurs points communs. Il lit les vœux généraux qui se trouvent à la p.15 du rapport de la CoGest.

Mme F. Cork (C) informe qu'elle n'a pas reçu le rapport de la CoGest.

M. le Président répond que les rapports sont envoyés par courriel. Il se renseignera auprès du Greffe.

Mme I. Mougneau (C) remercie les membres de la CoGest pour la qualité de leur rapport. Elle a apprécié l'historique des sujets et les pistes qui permettront une meilleure compréhension des projets à venir.

M. le Président remercie également les membres de la CoGest pour leurs investigations, le rapport bien rédigé et leur travail. Ceci est le garant de la bonne gestion de la commune.

11. **Rapport no 01/2022 – Réponse au postulat pour un « Plan de lutte contre les îlots de chaleur du territoire communal »**

Mme S. Novy (C) lit le rapport de la Commission ad hoc, qui, à l'unanimité, accepte le rapport no 01/2022.

M. F. Coppex (C) relève que le rapport de la Commune ne mentionne jamais le terme « Plan climat ». Ce terme se retrouve à quatre reprises dans le rapport de la Commission ad hoc. Il y a un flou, le Plan climat est-il créé par la commune ?

Le PECC (Plan Energie Climat Communal) offre des solutions clés en main. Il permet d'obtenir des subventions, des formations par des experts, c'est un soutien aux communes vaudoises.

Mme la Syndique répond que le Plan climat ou le PECC sont synonymes. Le Plan climat reprend tous les renseignements et propositions du PECC.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat pour un « Plan de lutte contre les îlots de chaleur du territoire communal ».

Le rapport no 01/2022 est accepté à l'unanimité

12. Election du Bureau du Conseil communal

Nomination du Président

M. le Président informe que, selon le tournus établi par les partis, la Présidence revient à l'Alliance.

M. N. Luyet (A) présente **M. N. Rod** qui a vécu à Corseaux et habite Corsier depuis 2019. Il l'a motivé à assumer la Présidence.

M. N. Luyet conclut sa présentation en remerciant **M. T. Ribeiro** pour son excellent travail de Président.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. N. Rod** est élu par acclamation.

M. N. Rod (A) remercie le CC de lui accorder sa confiance pour présider le Législatif à partir du 1^{er} juillet 2022. Il est reconnaissant d'avoir grandi dans le Cercle et d'y avoir suivi sa scolarité. Ses souvenirs sont liés au dynamisme des sociétés locales. Il lui tient à cœur de s'investir pour la commune afin qu'elle garde un cadre de vie agréable tout en relevant les défis qui seront nombreux à se présenter. Il prend pleinement la mesure de la responsabilité liée à ce poste et pourra s'appuyer sur des Conseillers investis, une Municipalité compétente et une secrétaire bien rôdée.

Après des applaudissements, **M. le Président** remercie **M. N. Rod** pour son discours.

Nomination du 1^{er} vice-président

M. le Président rappelle que le poste de 1^{er} vice-président revient à la Concorde. Il regrette que sur les 27 Conseillers, aucun membre ne se soit présenté. C'est une responsabilité collective de trouver les personnes assumant des charges.

M. le Président évoque le cas où il n'y aurait eu aucun candidat. Le poste ne peut pas être laissé vacant. Il aurait fallu procéder à un vote au bulletin secret qui aurait conduit à l'élection d'un Conseiller à la majorité absolue, ceci après de multiples votes. Le membre du CC aurait été élu contre son gré. Ce qui aurait certainement engendré sa démission pour la séance suivante !

Le groupe Verts/Gauche va reprendre le poste de 1^{er} vice-président, avec une rocade avec la Concorde.

M. O. Schorer (VG) présente **M. F. Rittmeyer** (VG) qui siège depuis 10 ans au CC. Il est co-fondateur du groupe des Verts de Corsier et membre de Pro Natura (deux sites accueillant le crapaud sonneur à ventre jaune sont répertoriés sur la commune). Il s'investit pour les causes environnementales.

Il n'y a pas d'autre candidature. **M. F. Rittmeyer** est élu par acclamation.

M. F. Rittmeyer (VG) remercie pour la confiance et remarque qu'il faudra trouver un remplaçant qui lise les PV et qui anime les débats.

Nomination du 2^{ème} vice-président

M. le Président, suite à la rocade, et dans la continuité présente Mme Martine Meier (C).

Il n'y a pas d'autre candidature. **Mme M. Meier** est élue par acclamation.

Nomination de deux scrutateurs

M. le Président présente **Mmes L. Khouri Dagher (C)** et **M. Marquis (VG)**.

Il n'y a pas d'autre candidature. **Mme L. Khouri Dagher** et **M. Marquis** sont élues par acclamation.

Nomination de deux scrutateurs suppléants

M. le Président présente **Mme E. Valentino (A)** et **M. M. Layaz (C)**

Il n'y a pas d'autre candidature. **Mme E. Valentino** et **M. M. Layaz** sont élus par acclamation.

13. **M. O. Schorer (VG)**, au nom des Verts, dépose et lit l'interpellation : « **Interpellation doublement des cadences de la ligne de bus 213** ».

L'interpellation se trouve en annexe à la fin du PV.

Mme la Syndique répond que les VMCV vont informer la population du doublement de la ligne 213 et de la ligne supplémentaire 217 qui desservira Palézieux. Il est prévu de relayer ces informations par le biais du Corsiérain et du site internet.

Une subvention communale pour les transports publics est proposée aux jeunes de 15 à 24 ans en formation et aux Seniors (cf. Corsiérain de juin 2022).

La Municipalité se penche sur le problème des espaces pour parquer les vélos aux abris de bus.

Il est exclu que la DGTL (Direction Générale du Territoire et du logement) accorde le droit de s'approprier du terrain agricole pour construire des parkings pour les voitures.

M. O. Schorer (VG) considère que la Municipalité a répondu à son interpellation.

14. **Postulat – Laiterie de Fenil-sur-Corsier**. **M. le Président** rappelle la procédure. Après la discussion le CC devra se prononcer sur la création d'une Commission chargée de préavisier la prise en considération et renvoi à la Municipalité ou sur une prise en considération directe avec renvoi à la Municipalité.

M. F. Rittmeyer (VG) lit le postulat déposé par **Mmes M. Meier (C)** et **J. Ribeiro (G)**, **MM. F. Coppex (C)**.

Le postulat se trouve en annexe à la fin du PV.

Mme la Syndique retrace l'historique de la laiterie de Fenil : Plan d'Affectation pour la zone de Fenil – Permis de construire pour l'entreprise Merck qui incluait l'autorisation de démolir tous les bâtiments sis sur les parcelles, y compris la laiterie. L'opposition de ProRiviera et Helvetia Nostra a été déposée contre la démolition de la laiterie. Merck est entrée en négociation avec les deux associations et une Convention a été signée. La laiterie a été retirée du permis de démolir. Elle a été protégée pendant les travaux. Commandée par Merck, une étude a été réalisée par le même bureau d'architectes qui s'occupe de Notre Dame de Paris. Les standards de Merck ne sont pas applicables à la laiterie. Il n'y a pas d'espace ni de place de parc autour de la laiterie et les frais de réhabilitation seraient importants. Les discussions entre Merck, les deux associations et la Commune ont repris le 31 mai 2022. Deux projets de compensation ont été proposés aux deux associations qui ont jusqu'au 28 juin 2022 pour se prononcer.

Merck exclut de louer, vendre la laiterie à des privés ou à la Commune.

M. F. Rittmeyer (VG) a entamé cette procédure. Il y a un autre moyen de préserver ce

bâtiment, d'où le postulat.

Mme J. Henry-Baudois (VG) n'a pas compris le délai du 28 juin 2022.

Mme la Syndique reprend ses propos. Merck propose d'autres pistes mettant en valeur l'historique de la laiterie qui serait démolie.

M. P. Marrello (C) demande pourquoi la Municipalité a accordé le permis de démolir.

Mme la Syndique répond qu'actuellement la démolition de la laiterie n'a pas été mise à l'enquête.

M. F. Rittmeyer (VG) précise que l'ensemble de la commune est concerné par ce bâtiment. Si Merck ne veut pas la vendre ni la louer, alors qu'il la donne à des gens motivés à entreprendre des travaux. Le postulat permet d'étudier des solutions pour garder cette laiterie. Il demande le soutien au postulat.

Mme la Syndique répond que Merck ne donnera pas cette laiterie. Aucune autorité ne peut exiger d'une entreprise ou d'un privé qu'il vende son bien. Ce bâtiment est situé le long de la route, il n'y a pas d'espace extérieur, ni de place de parc et le dernier bus passe à 22h30. Il y a de l'amiante et les travaux de réhabilitation de cette laiterie auraient un coût conséquent.

Mme la Syndique propose aux membres du CC de refuser le postulat.

M. D. Chenevard (C) estime qu'il faut faire preuve de pragmatisme. Il est difficile de se battre contre une multinationale qui est également un gros contribuable. Il y a d'autres laiteries aux Monts qui sont les témoins du passé agricole des Monts.

M. F. Rittmeyer (VG) répond que Merck tient à son image et respecte son environnement. Il faut faire pression pour que Merck maintienne la laiterie.

M. R. Duchesne (VG) constate qu'il n'y a pas de demande de permis de démolir. Pourquoi ne pas maintenir le statu quo ? soit garder la laiterie en investissant un minimum de frais d'entretien.

M. le Président clôt la discussion.

Le CC, à une large majorité, refuse la création d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération et renvoi à la Municipalité.

M. le Président soumet au vote le postulat pour renvoi à la Municipalité :

Le postulat est accepté à la majorité
(20 pour, 13 avis contraires et 13 abstentions)

15. **Vœux, questions, divers et propositions individuelles**

-M. P. Groux (C) invite les membres du CC à soutenir l'initiative populaire « **Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse** ». Des formulaires sont distribués sur les tables. Il développe le sujet : la pratique du sport contribue à un développement harmonieux des jeunes, au maintien de la santé, à l'intégration et à la cohésion sociale.

Entre autres, l'initiative subventionnerait les infrastructures sportives publiques et parapubliques, soutiendrait le sport associatif, le sport d'élite, les camps scolaires et les manifestations sportives d'envergure cantonale ou nationale. Pour la mise en œuvre de la politique en faveur du sport, l'Etat allouerait CHF 100'000'000.00, soit moins de 1% du budget de l'Etat de Vaud.

M. le Président s'interroge sur le droit de faire la promotion pour une initiative. Ce sera au nouveau Président du CC de se pencher sur cette problématique.

Mme I. Mougneau (C), déléguée à l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC) informe que le PV de la séance du 1^{er} juin 2022 de l'ASICC pourra être prochainement consulté en ligne. De nombreux changements sont à venir avec le pré et parascolaire. La communication sera améliorée. Elle est à disposition pour répondre à des questions. La prochaine rencontre aura lieu en automne 2022.

Mme C. Cristalli (VG) informe que, suite à la démolition du Chalet Egzeko, un projet a été conçu par le cercle jardin du DaC et le service jeunesse Egzeko pour cultiver provisoirement jusqu'en septembre le terrain où se situait le chalet. Il a été présenté par M. Th. Chevalley. Le projet n'a pas pu voir le jour car il n'a pas reçu l'autorisation de la Municipalité. Les arguments avancés : les écoles ne doivent pas être lésées car nous devons réaliser un projet avec elles, des bancs ne peuvent pas être installés et le temps a manqué et ... nous n'avons pas compris. Ces arguments ne peuvent être recevables pour un projet provisoire. Ce terrain est actuellement colonisé par la renouée, espèce invasive, à la place de pommes de terre et de courges qui auraient été cultivées par les élèves, l'encadrement de l'animateur jeunesse et des volontaires du cercle du jardin DaC, avec la perspective d'une fête de la frite à la récolte.

Question 1 : qu'est-ce qui a conduit à la décision de ne pas autoriser ce projet qui n'empêchait en rien l'utilisation adéquate de ce terrain avec un projet ultérieur sur le long terme (dès septembre) ?

La renouée a envahi le terrain et la voirie a été informée.

Question 2 : par quels moyens et à quel moment le problème de la plante invasive sera remédié ? Les Verts demandent que cette opération se fasse seulement par des moyens mécaniques.

M. H. Liniger répond que, dans le message de M. Th. Chevalley, il n'est nullement fait mention que ce projet s'étalerait jusqu'en septembre 2022. Depuis la démolition du Chalet Egzeko, il avait été convenu que la partie arrière du terrain restait attribuée au DaC et la partie avant était mise à disposition des écoles pour qu'elles puissent disposer d'une zone verte.

Il y a encore des aménagements extérieurs à réaliser avec notamment le recyclage des barrières qui sont rouillées.

M. D. Chenevard (A) relève que, lors de la séance d'octobre 2021, il a été dit que les légumes des Monts seraient disponibles cette année. A ce jour, rien n'est cultivé. Des bassines remplies d'eau offrent un lieu idéal pour le développement des moustiques tigrés. Le terrain est à l'abandon.

M. H. Liniger répond que la parcelle est en jachère pour la reconversion bio jusqu'en fin 2022. L'année dernière, M. Girardin a procédé à des essais de culture pour tester quels étaient les légumes qui poussaient le mieux à cette altitude. Certains n'ont pas été ramassés pour récolter les graines ! Il ne connaît pas l'évolution de la parcelle pour 2022.

Mme M. Meier (C) répond qu'il fauchera le terrain à partir du 15 juin 2022. Il va prochainement planter des légumes de garde. C'est la dernière fois qu'elle parle de cette situation. Le maraîcher devrait rendre des comptes alors que les agriculteurs en sont dispensés.

M. D. Chenevard (A) est désolé de contredire ces propos. M. Girardin est tenu de rendre des comptes car il reçoit un soutien de l'Agenda 21, CHF 1'242.00 montant correspondant à la location du terrain. Les agriculteurs, eux ont vu le montant de leurs baux augmentés,

(terrain de Moille-Saulaz CHF 1'000.00 de plus et CHF 2'500.00 de plus pour le terrain de la Chaux). Le maraîcher pourrait passer plus souvent sur son terrain, il y a des chardons qu'il faudrait éradiquer ainsi que d'autres plantes invasives.

M. F. Coppex (C), dans les communications municipales, il est stipulé que 187 enfants du Cercle figurent sur la liste d'attente du Réseau REVE. Combien cela représente de pourcentage des enfants inscrits entre ceux qui ont trouvé une place et ceux qui sont dans l'attente ?

M. H. Liniger répond que c'était la situation à fin mai 2022. Il n'a pas calculé les pourcentages, mais ce sont 185 enfants sur la liste d'attente de la Tour-de-Peilz et 200 enfants sur celle de Vevey. Le réseau REVE offre dans son entier 462 places dispersées entre Vevey, les Galopins à la Tour-de-Peilz et les Ecureuils aux Monts-de-Corsier. Il rappelle que 44 places correspondent à l'accueil de 60 et 70 élèves.

Le Réseau Lac dispose de 44 places aux Monts-de-Corsier et 154 à la Tour-de-Peilz.

En fin d'année 2022, la structure provisoire de la Bourgette disposera de 44 places. En 2023 ou 2024, Chardonne disposera également de 44 places d'accueil. Le processus pour Corseaux est beaucoup plus long, le 19 juin 2022, la population doit se prononcer sur l'avenir du Clos de Châtonneire.

M. F. Morier-Genoud (VG) informe que, lors de la dernière séance du SIGE, le Comité de Direction (CD) a fait part de la précarité de l'abattoir qui bénéficie d'un droit de superficie jusqu'en fin 2031. L'abattoir doit être mis aux normes. Le CD va analyser la situation. Il est important d'avoir un abattoir de proximité. Des informations plus détaillées se trouvent sur le site du SIGE. Il souhaite l'avis de la Municipalité sur cette problématique.

La Municipalité ne fait pas partie du Comité de Direction.

M. R. Duchesne (VG), au nom des Verts, pose une question sur le non-respect des espaces cours d'eau par certains éleveurs. Les animaux de rente produisent des déjections sans commune mesure avec les animaux sauvages. Ces concentrations infectent et tuent toute vie : crevettes d'eau douce, phryganes et larves de salamandre. Il cite un article du « 20 minutes » du 13 juin 2022.

La Municipalité a pris en main cette question et entrepris plusieurs actions. Une faible minorité des éleveurs ignorent les rappels et semblent refuser de se conformer à la loi.

Récemment, deux ruisseaux ont été pris d'assaut par quelques vaches. L'un de ces ruisseaux est précieux puisqu'en 2020 Pro Natura a dénombré 309 larves de salamandre. Que peut faire le CC pour aider la Municipalité et la voirie à faire respecter la loi ?

Il n'y a pas de proposition suite à cette intervention.

M. F. Coppex (C) relève que, lors d'un précédent CC, la Municipalité allait inclure sur le site de la commune une rubrique concernant l'accueil des Ukrainiens. A ce jour, seul le drapeau ukrainien renvoie à la page du Canton. Des informations spécifiques seraient les bienvenues. Y a-t-il des services particuliers que la commune met en place pour les ukrainiens.

M. H. Liniger répond que le site communal renvoie vers les informations cantonales. L'ASICC a décidé d'offrir la structure d'accueil et le repas aux six élèves ukrainiens.

Le mercredi matin, les mamans et autres adultes bénéficient d'un espace café/échanges et de cours de français donnés gratuitement par deux enseignantes.

Mme L. Khouri Dagher (C) s'interroge par rapport aux jetons de présence à aller chercher chez le vigneron. Est-il pertinent de déplacer 60 voitures pour quelques bouteilles ?

Mme la Syndique répond que moins de 60 Conseillers choisissent le vin. L'idée est que les membres du CC fassent connaissance avec le vigneron qui habite en face du Musée Chaplin.

Mme M. Soltermann (C), secrétaire de la gym des aînées, donne des renseignements sur le 50^{ème} anniversaire de la gym des aînées. Vendredi 17 juin 2022, ouverture des portes à 17h00, possibilité de se restaurer. A 19h30 spectacle gratuit présenté par les SISSI'S, chapeau à la sortie.

Mme M. Meier (C) partage sa réflexion. Les agriculteurs rencontrent des difficultés suite au renchérissement des intrants. La Municipalité pourrait faire un geste en réduisant ou annulant la location des terrains pour une ou deux années.

M. F. Rittmeyer (VG) informe que **Mme V. Reynes (VG)** a été élue au Comité directeur des Verts vaudois. Il lui adresse des félicitations et le CC applaudit cette élection.

M. P. Groux (C), suite aux articles parus dans la Presse, s'inquiète des difficultés financières du Musée Chaplin's World. Les communes ont cautionné un prêt.

M. B. Schär précise que l'article est inexact. Ce sont les propriétaires du terrain qui ont négocié avec le canton pour échelonner le remboursement. Les communes de la Riviera ont été informées.

M. N. Rod (A) remercie **M. le Président** pour ses 18 mois passés à la tête du CC. Le discours inspirant et fédérateur de l'investiture a permis de poser les bases de son mandat. Le CC a pu apprécier l'engagement, la rigueur, l'efficacité, la manière de gérer les débats et l'humour de **M. T. Ribeiro**.

M. N. Rod lui remet des cadeaux qui lui permettront de profiter de son temps libre à venir.

L'assemblée applaudit chaleureusement **M. le Président** en témoignage de reconnaissance pour son travail et ses compétences partagées.

M. le Président rappelle qu'il a présidé 10 séances, il a géré les élections cantonales, la gestion du plan sanitaire liée au COVID, les amendements au Budget, la bonne répartition entre les partis, etc... Il a bénéficié du soutien du Greffe, du Bureau et de la Municipalité et des Conseillers qu'il remercie. Il offre un bouquet de fleurs et une bouteille de vin à la secrétaire qui sont des marques tangibles pour la bonne collaboration. Le CC applaudit.

M. le Président a eu du plaisir à assumer cette fonction, mais il se réjouit de retrouver sa place parmi les membres du CC. Il se réjouit également de pouvoir à nouveau intervenir en tant que Conseiller. **M. le Président** a trouvé les échanges riches et fructueux. Il y a un bel équilibre même s'il y a eu quelques tensions, ce qui est normal au sein d'un Législatif.

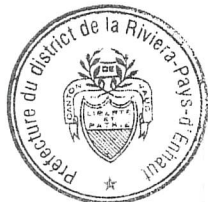
M. le Président remercie la Municipalité pour l'apéro offert et donne rendez-vous aux membres du CC, le lundi 26 septembre 2022, à 19h00, à la Chapelle des Monts-de-Corsier.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** remercie les Conseillers pour leur patience, leurs propositions et leur engagement. Il souhaite le meilleur pour la vie privée des Conseillers et de la satisfaction au futur Président dans sa nouvelle fonction. **M. le Président** clôt la séance à 22h35.

Au nom du Conseil communal

Le Président

T. Ribeiro



La secrétaire

C. Cuénod-Cochard

le 17 novembre 2022

Interpellation doublement des cadences de la ligne de bus 213

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Cette interpellation commence par une bonne nouvelle : dès le 11 décembre 2022, la desserte des Monts-de-Corsier en transports publique sera grandement améliorée car la cadence la ligne de bus 213 Vevey – Châtel-St-Denis sera doublée. Du lundi au samedi, de 6 h à 21h, il y aura un bus toutes les demi-heures. Le dimanche, il y aura un bus par heure. En outre, la desserte de l'arrêt La Chaux augmente également : cet arrêt sera relié 4 fois par heure avec Vevey.

Une forte utilisation de cette offre de transports publics est bénéfique pour la Commune sur plusieurs aspects : d'une part cela permet une meilleure alternative à l'usage de la voiture, et donc une réduction des nuisances sur l'environnement, et d'autre part cela diminue la charge financière pour la commune (plus il y a de gens dans les transports publics, plus les recettes des titres de transports sont élevées et moins il y a d'indemnités à payer par les collectivités publiques).

Pour que cette offre soit utilisée, il faut d'abord que la population en ait connaissance, et soit incitée à l'utiliser, d'où mes trois questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité prévoit-elle d'informer la population de cette nouvelle offre de bus (tout-ménage, information sur le site internet, information dans le Corsiérain ou autre) ?
2. Dans son programme de législature, la Municipalité prévoit d'encourager l'utilisation des transports publics par des mesures ciblées. Est-ce qu'une mesure ciblée est prévue lors de la mise en service de cette nouvelle offre ?
3. Est-ce que l'aménagement de parkings relais, à certains arrêts de bus de la ligne 213 est prévu, pour permettre aux usagers habitant loin des arrêts de bus de s'y rendre à vélo ou en voiture, et de poursuivre leur trajet en bus ?

Avec nos remerciements pour votre écoute,

Les Verts de Corsier

F. Ritzmeyer

HL

Schoren

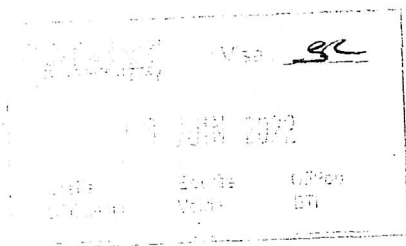
←

Régis
Duchesne

Jorck



Conseil communal de Corsier-sur-Vevey du 13 juin 2022



Postulat – Laiterie de Fenil-sur-Corsier

Monsieur le Président, Madame La Syndique, Messieurs les Municipaux et cher.e.s collègues,

Un groupe de citoyens et citoyennes de notre Commune s'inquiète du projet de destruction du bâtiment de l'ancienne laiterie de Fenil-sur-Corsier. Cette laiterie, une fois le stockage du lait et son transport par le train Vevey – Châtel-St-Denis abandonné, a été utilisée comme logement, puis comme local de répétition pour groupes de musique.

Elle a ensuite été rachetée par l'entreprise Merck car située sur les terrains accueillant l'important chantier d'agrandissement de son usine actuellement en cours.

Les associations ProRiviera et Helvetia Nostra, désirant le maintien de ce bâtiment, ont entendu l'entreprise Merck dire qu'elle n'avait trouvé aucune utilisation possible de ce bâtiment et donc qu'elle avait l'intention de demander un permis de démolition.

Ce bâtiment, anciennement propriété de la Société de la laiterie de Fenil, est classé en note 4 au Recensement architectural du canton de Vaud. Sa protection relève donc de la compétence et de la responsabilité de la Commune. La note 4 indique que cet objet est bien intégré par son volume, sa composition et sa fonction, qu'il est déterminant pour l'image de la localité et qu'il est constitutif du site. Cette note 4 indique que, à ce titre, son identité mérite d'être sauvegardée.

Située entre Vaud et Fribourg, à côté de l'ancien chemin de fer Vevey – Châtel, c'est un témoin de l'histoire du lait sur notre commune, dans notre région et dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Dès 1867 Nestlé développe ses produits nécessitant du lait à Vevey. Cette laiterie fait partie de notre patrimoine, notamment comme celles de Longpraz, du Burgoz, de Crêt-Cory, de Moille-Saulaz ou de Jongny, toutes maintenues ou rénovées. Celle de Fenil se distingue des autres par ses trois niveaux, ce qui est très peu commun. C'est un lieu chargé d'histoire et un témoignage d'un passé économique significatif.

Maintenir cette ancienne laiterie à proximité de l'énorme nouveau bâtiment de l'entreprise Merck serait délicieux, le nouveau pouvant côtoyer l'ancien sans l'écraser. Cela serait très positif pour l'image de la Commune ainsi que pour l'image de l'entreprise Merck. Cette dernière a d'ailleurs pour politique déclarée de respecter l'environnement des lieux où elle s'implante.

Une réhabilitation permettant d'offrir à nouveau un espace de répétition pour les groupes de musique serait une utilisation intelligente des lieux, d'autant plus que le nombre de voisins est limité. Les frais seraient limités et devraient être portés par un partenariat public – privé. Cela comblerait une partie des manques de locaux de répétition pour les groupes de musique sur notre Commune et dans notre région.

Un certain nombre de musiciens de la Commune travaillent sur le sujet et ont demandé un entretien à l'entreprise Merck pour débattre de cette question.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier les divers scénarios possibles évitant une démolition de ce bâtiment.

Avec nos remerciements pour votre écoute

- Fabrice Coppex – La Concorde
- Martine Meier – La Concorde
- Jessica Ribeiro – La Gauche
- François Rittmeyer – Les Vert.e.s

